

PLF pour 2015 : Mission aide publique au développement

Intervention du sénateur Olivier Cadic – Sénat, le 02 décembre 2014

Madame la Présidente, Madame le Ministre, Madame la présidente de la commission des Finances, mes chers collègues,

Nous faisons face à un paradoxe historique. L'aide publique au développement fait partie des missions les plus sollicitées au titre de l'effort de redressement de nos finances publiques. Cela peut s'entendre, comme le veut l'adage « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Toutefois, je ne crois pas que l'on puisse analyser les crédits de cette mission comme une variable d'ajustement budgétaire. On ne peut pas faire d'économie sur l'aide au développement.

Pourquoi ? L'aide publique au développement est une nécessité absolue.

Ce postulat est l'un des axes majeurs du travail de l'UDI. Le développement de l'Europe-Afrique doit effectivement devenir une priorité absolue. Pour nous, l'Afrique "peut devenir un relais de croissance pour la France et pour l'Europe. Je ne peux démarrer mon propos sans rendre hommage à l'action actuelle de Jean-Louis Borloo qui s'est engagé dans un projet de fondation pour l'énergie en Afrique.

Que nous dit-il ? « L'Afrique est en panne faute d'électricité : 70 % des Africains n'ont ni lumière, ni électricité, ni énergie. L'obscurité appelle l'obscurantisme. L'absence d'énergie, c'est le risque de chaos, de déstabilisation et de pauvreté. Le choix est simple. Ou l'Afrique sera le continent des drames du XXI^e siècle pour elle comme pour nous ou elle sera celui d'un grand développement et un relais de croissance pour la France et pour l'Europe. Le destin de l'Europe et de l'Afrique sont liés.

Si l'on continue comme cela, que va-t-on faire, dresser des murailles entre l'Afrique et nous, pour empêcher l'arrivée des réfugiés climatiques et des enfants de la grande pauvreté?"

La Méditerranée est désormais le théâtre régulier de drames qui heurtent nos consciences. Ce ne serait pas à notre honneur de dépenser sans compter pour notre protection sociale au détriment de notre responsabilité à l'égard de notre prochain qui vit dans le dénuement au prétexte qu'il serait né sur un autre continent.

Et pourtant, alors que nous avons atteint un plus haut historique mondial en 2013 avec 134,8 milliards de dollars versés par les pays membres du comité de l'aide au développement,

l'aide de la France a fortement diminué ces dernières années, passant de 0,5 % de son revenu national brut (RNB) en 2010 à 0,41 % en 2013.

C'est ici que se loge le paradoxe. Comment pouvons-nous rogner l'Aide publique au développement alors que nous avons décidé de l'augmenter et que sa faiblesse passée a conduit, aussi bien à la prolifération des mouvements terroristes contre lesquels nous combattons au Mali, qu'à l'arrivée de nombreux migrants que nous peinons à accueillir dignement en France ?

Les deniers publics se font chaque jour plus rare à mesure que la crise économique s'approfondit. La France doit affronter deux défis pour honorer son rang et maintenir sa politique d'aide au développement.

Le premier de ces défis, c'est le financement de l'aide publique au développement.

Les recettes. En effet, dans le rapport annexé à la loi relative au développement et à la solidarité internationale que le Sénat a examiné au printemps dernier, seul un petit paragraphe était consacré aux financements innovants de l'aide publique au développement. Nous connaissons la taxe sur les transactions financières et bien

évidemment, la taxe sur les billets d'avions. Je salue notre collègue Yves Pozzo Di Borgo qui travaille beaucoup à cette question.

L'idée est effectivement d'affecter des ressources stables et dynamiques au financement de notre politique de solidarité internationale. Je rappelle d'emblée que ces ressources n'ont pas vocation à devenir un substitutif à l'engagement budgétaire de l'Etat, c'est un complément, un additif, pas un produit de substitution.

En l'espèce, le présent projet de loi de finances, du moins d'après l'analyse qui en est faite par nos rapporteurs spéciaux, se félicite du dynamisme des recettes affectées au financement de cette aide. D'après les travaux de nos rapporteurs spéciaux, les financements innovants auraient rapportés près de 92 millions d'euros de plus que l'année précédente.

Ces recettes sont particulièrement dynamiques. Prenons l'exemple de la taxe sur les transactions financières. Près de 100 millions d'euros de son produit ont été affectés l'an passé à l'APD. En 2015 ce sera 140 millions, puis 160 millions en prévisionnel pour 2016. Les recettes affectées semblent donc être en mesure de prendre le relai des crédits budgétaires prélevés sur le budget général de l'Etat.

Eh bien je vous le dis directement mes chers collègues, je regrette que l'Etat se défasse à ce point de ses responsabilités internationales. Je regrette que l'Etat ne mesure pas pleinement la nature stratégique de cette mission. En l'état actuel des choses, la prolifération de taxes fiscales ou parafiscales sur les transactions financières, les billets d'avions ou le numérique comme certains commencent à l'imaginer ne saurait remplacer l'engagement incontournable de l'Etat.

Le second défi que nous avons à affronter est celui de la gestion de la réduction de la dépense.

On peut le regretter mais c'est ainsi, les crédits globaux de l'APD baissent de 214 millions d'euros cette année en dépit de la montée en puissance des ressources nouvelles.

Ce défi a été relevé du côté gestionnaire. Les moyens de l'Agence Française de Développement sont préservés, voire légèrement renforcés, en phase avec les objectifs qui lui ont été fixés dans le contrat d'objectif et de moyens (COM) pour les années 2014-2016, qui prévoit une progression de 9 % de ses engagements en trois ans.

Principale innovation cette année, la mise en place de l'Agence française d'expertise technique internationale (Afeti) donnera plus de visibilité à la coopération technique française et permettra de centraliser les fonctions transversales, et donc de réaliser des économies.

En revanche, du côté des dépenses d'intervention, je souhaiterais revenir sur la question du ciblage de notre aide au développement.

Je ne remettrai jamais en cause le principe de la solidarité internationale. En bon adepte des classiques, je rejoins Montesquieu pour qui le doux commerce favorise les échanges entre les peuples. Autrement dit, la solidarité internationale est l'élément indispensable pour développer nos futurs partenaires économiques et donc, nos futurs relais de croissance économique à l'extérieur. Investir dans l'Aide publique au développement, c'est donc investir dans la croissance du commerce extérieur de demain.

Pour que ce théorème puisse être vérifié, il faut encore que l'aide soit bien ciblée. Le Brésil est le deuxième bénéficiaire de l'APD française en Amérique du sud.

Est-ce qu'un pays émergent membre du G20 peut encore être considéré comme un pays en voie de développement ? Je parle du Brésil mais cela est vrai du

Mexique. Le défaut de ciblage est encore plus patent en Asie où nous versons une partie de notre aide à la Chine et à l'Inde.

Bien évidemment, toutes ces situations ne sont pas exactement comparables. La pauvreté doit être combattue dans chaque pays. Toutefois tous ces pays ne sont pas engagés dans la même trajectoire. Je souhaite donc Madame la ministre qu'une évaluation poussée du ciblage de notre soutien international soit réalisée afin que l'on vise mieux les pays qui ont besoin prioritairement d'une aide qu'il est de plus en plus difficile de financer.

Un dernier mot enfin à titre de comparaison internationale.

Le Royaume-Uni, malgré une politique rigoureuse de réduction de ses dépenses publiques, a sanctuarisé son aide publique au développement et en a même augmenté les crédits, ce qui lui permet aujourd'hui d'atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB. J'aurais pu citer l'Italie qui est dans la même démarche.

En France, nous nous étions fixés l'objectif de 0,7%.

Pourtant, nous peinons à atteindre les 0,5% tout comme nous peinons également à respecter nos engagements européens de réduction du déficit public.

Comme nous ces pays affrontent une crise économique grave. Ils n'abandonnent pas pour autant leurs engagements en matière d'aide au développement.

L'aide publique au développement est une démarche qui nécessite un large consensus.

Le groupe UDI-UC soutiendra donc l'adoption des crédits de cette mission.

Je vous remercie.